



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

PÉRIODE DE PUBLICATION : **Du 16 Aout au 15 septembre 2023**
CLIENT : ECOWAS Commission
SOURCE DE FINANCEMENT : ECOWAS
TYPE : Manifestations d'intérêt

SERVICES DE CONSULTANT (FIRME) POUR LA PRESTATION DE SERVICES DE VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENTS ET DE QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES EN FAVEUR DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

1. La Commission de la CEDEAO, dans le cadre de l'exécution de son budget, a l'intention d'utiliser une partie des fonds budgétés pour financer le coût des **services de vérification d'antécédents et de qualifications académiques en faveur de la CEDEAO**.
2. L'objectif principal de la consultance est de travailler avec la Direction des Ressources Humaines (DHR) de l'institution pour mener à bien la vérification des qualifications académiques et professionnelles et des antécédents généraux pour tout le personnel recruté par la CEDEAO.
3. La durée totale de la mission est estimée à douze (12) mois, dans un premier temps, et sera renouvelable pour d'autres périodes par la suite, en fonction des résultats obtenus et d'un commun accord.
4. La Commission de la CEDEAO invite les cabinets de consultants **spécialisés dans le contrôle des antécédents et la vérification de l'emploi/des références, ainsi que dans les vérifications connexes**, à soumettre leur candidature pour les services décrits ci-dessus. Les cabinets de consultants intéressés, éligibles et qualifiés doivent fournir des informations complètes sur leurs qualifications et leur expérience, démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés dans la fourniture de services similaires. Les critères de présélection sont les suivants :
 - a) Doit justifier d'un minimum de dix (10) ans d'expérience générale ;
 - b) Doit justifier d'une expérience/de projets similaires (expérience spécifique et réussie en matière de vérification des antécédents du personnel et des employés actuels et potentiels en période d'essai dont l'institution aurait obtenu légalement le consentement et les détails) au cours des dix (10) dernières années avec des organisations internationales, des entités publiques/privées renommées ou des projets financés par des bailleurs de fonds ;
 - c) Démontrer avoir exécuté avec succès au moins deux (2) expériences similaires (expérience spécifique et réussie dans la vérification des antécédents du personnel actuel et potentiel et des employés en période d'essai dont l'institution aurait obtenu légalement le consentement et les détails) au cours des dix (10) dernières années dans la région de la CEDEAO.

NB : En ce qui concerne les critères énumérés ci-dessus, les sociétés de conseil doivent fournir des preuves tangibles et des références détaillées pour toutes les affirmations faites en termes d'expérience et de capacités, de missions similaires, etc. Chaque référence fournie doit être résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte et acceptée que si le candidat joint des documents justificatifs indiquant les coordonnées des autorités contractantes afin de faciliter la vérification des informations fournies, des extraits de contrat (page de couverture intérieure ; page avec les signatures et les termes de référence) ainsi qu'une (des) attestation(s) de bonne exécution de chaque contrat présenté.

5. Les cabinets de consultants intéressés peuvent candidater comme consortium ou partenaire pour assurer et/ou renforcer leurs capacités consolidées à exécuter la mission.
6. Les critères d'éligibilité, la préparation de la liste restreinte et la procédure de sélection doivent être conformes aux Règles et Procédures de la CEDEAO pour l'utilisation des consultants (Code des marchés publics de la CEDEAO), disponibles sur son site Internet : <http://www.ecowas.int>. **La procédure de sélection sera basée sur la méthode de sélection basée sur la qualité et les coûts (SBQC), ainsi qu'une liste restreinte de six (06) cabinets**, qui présentent les meilleurs profils avec toutes les affirmations dûment motivées, sera établie pour examen ultérieur après la manifestation d'intérêt. De plus, les cabinets faisant partie d'un réseau international ne doivent soumettre qu'une seule manifestation d'intérêt en qualité de réseau.
7. L'attention des Cabinets de conseils intéressés est particulièrement attirée sur l'article 118 du Code des Marchés Révisé de la CEDEAO (« Infractions des Candidats, Soumissionnaires et Adjudicataires »), qui fournit des informations sur les pratiques de corruption ou de fraude dans la compétition ou l'exécution d'un contrat. Par ailleurs, veuillez-vous référer aux informations spécifiques ci-après sur les conflits d'intérêts relatifs à cette mission conformément à l'article 1119 du Code des Marchés révisé de la CEDEAO.
8. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations aux adresses e-mail mentionnées ci-dessous pendant les heures de travail : **9h00 - 17h00 (GMT + 1) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) :**
ikkamara@ecowas.int avec copie à sbangoura@ecowas.int; procurement@ecowas.int,
rguira@ecowas.int ; vvieira-bamba@ecowas.int; dkoffi@ecowas.int
9. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées au Directeur de l'Administration et des Services Généraux et remises sous forme écrite (un (1) original signé plus trois (3) copies) en Anglais, Français ou Portugais à l'adresse ci-dessous, au plus tard **le 15 septembre 2023, à 11h00 (GMT + 1)**, et doit porter clairement la mention : « **Manifestations d'intérêt pour la prestation de services de vérification d'antécédents et de qualifications académiques en faveur de la CEDEAO.**

Pour un dépôt physique ou par courrier recommandé à :

La Commission de la CEDEAO, Direction de l'Administration et des Services Généraux, Division Passation des Marchés, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, Abuja, NIGERIA.

E-mail: ikkamara@ecowas.int avec copie à sbangoura@ecowas.int;
procurement@ecowas.int, rguira@ecowas.int ; vvieira-bamba@ecowas.int;
dkoffi@ecowas.int

Les soumissions électroniques sont acceptées et seront par conséquent prises en compte.

10. Les langues de travail sont l'Anglais, le Français ou le Portugais.

11. Cet appel à manifestation d'intérêt peut être consulté sur le site Internet de la CEDEAO.